

JMB

N°2026-103

**OBJET**

**BUDGET ANNEXE  
REGIE DE TRANSPORT  
PUBLIC DE VOYAGEURS  
APPROBATION DU BUDGET  
PRIMITIF 2026**

Nombre de membres ayant  
assisté à la séance : 14  
+ 1 procuration

Votes pour : 14 + 1 procuration  
Abstention : 0  
Vote contre : 0

Affiché à la porte de la mairie  
le 6 mai 2026 selon le relevé  
de décisions

L'an **deux mille vingt-six**, le **trente avril**, à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de **madame Ombeline Perez**, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 24 avril 2026

**Présents** : MM. Ombeline Perez, Manuel Bernia, Sabrina Pons, Benoît Hinfray, Maryse Pomé, Marie-Hélène Lacaze, Nicolas Herqué, Thierry Dupont, Yorick Sohm, Alexia Pons, André Mir, Raymond Campo, Fabienne Fourcade

Arrivée de madame Edwige Micyan à 18h57

Procuration de monsieur Yves Florence à madame Ombeline Perez

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14 et pouvant valablement délibérer, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. **Madame Alexia Pons** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le conseil municipal a débuté à dix-sept heures.

Rapporteur : Ombeline Perez, Maire

Je vous présente la proposition de budget primitif du budget annexe Régie de Transport public de voyageurs pour l'exercice 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Dépenses réelles	237 000,00	Recettes réelles	282 854,00
Opérations d'ordre	45 854,00	Opérations d'ordre	0,00
Report résultat 2025	0,00	Report résultat 2025	0,00
<b>Total</b>	<b>282 854,00</b>	<b>Total</b>	<b>282 854,00</b>
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	129 600,00	Recettes réelles	54 504,71
Opérations d'ordre	0,00	Opérations d'ordre	45 854,00
Report résultat 2025	0,00	Report résultat 2025	29 241,29
<b>Total</b>	<b>129 600,00</b>	<b>Total</b>	<b>129 600,00</b>

Je précise que ce budget s'équilibre par une subvention versée par la Commune d'un montant prévisionnel de 197 854 €. En fin d'exercice, en fonction de la réalisation effective des dépenses / recettes, le montant de la subvention sera réajusté par délibération.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Où l'exposé de Madame le Maire,  
Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture  
065-216503888-20260430-DEL-2026-103-BF  
Date de télétransmission : 13/05/2026  
Date de réception préfecture : 13/05/2026

Décide :

➤ D'approuver le Budget primitif du budget annexe Régie de Transport public de voyageurs pour l'exercice 2026, tel que présenté ci-dessous :

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Dépenses réelles	237 000,00	Recettes réelles	282 854,00
Opérations d'ordre	45 854,00	Opérations d'ordre	0,00
Report résultat 2025	0,00	Report résultat 2025	0,00
<b>Total</b>	<b>282 854,00</b>	<b>Total</b>	<b>282 854,00</b>
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	129 600,00	Recettes réelles	54 504,71
Opérations d'ordre	0,00	Opérations d'ordre	45 854,00
Report résultat 2025	0,00	Report résultat 2025	29 241,29
<b>Total</b>	<b>129 600,00</b>	<b>Total</b>	<b>129 600,00</b>

➤ D'arrêter le montant maximal de la subvention communale au budget annexe régie de transport public de voyageurs à hauteur de 197 854 €.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 30 avril 2026,



Le Maire,

Ombeline Perez